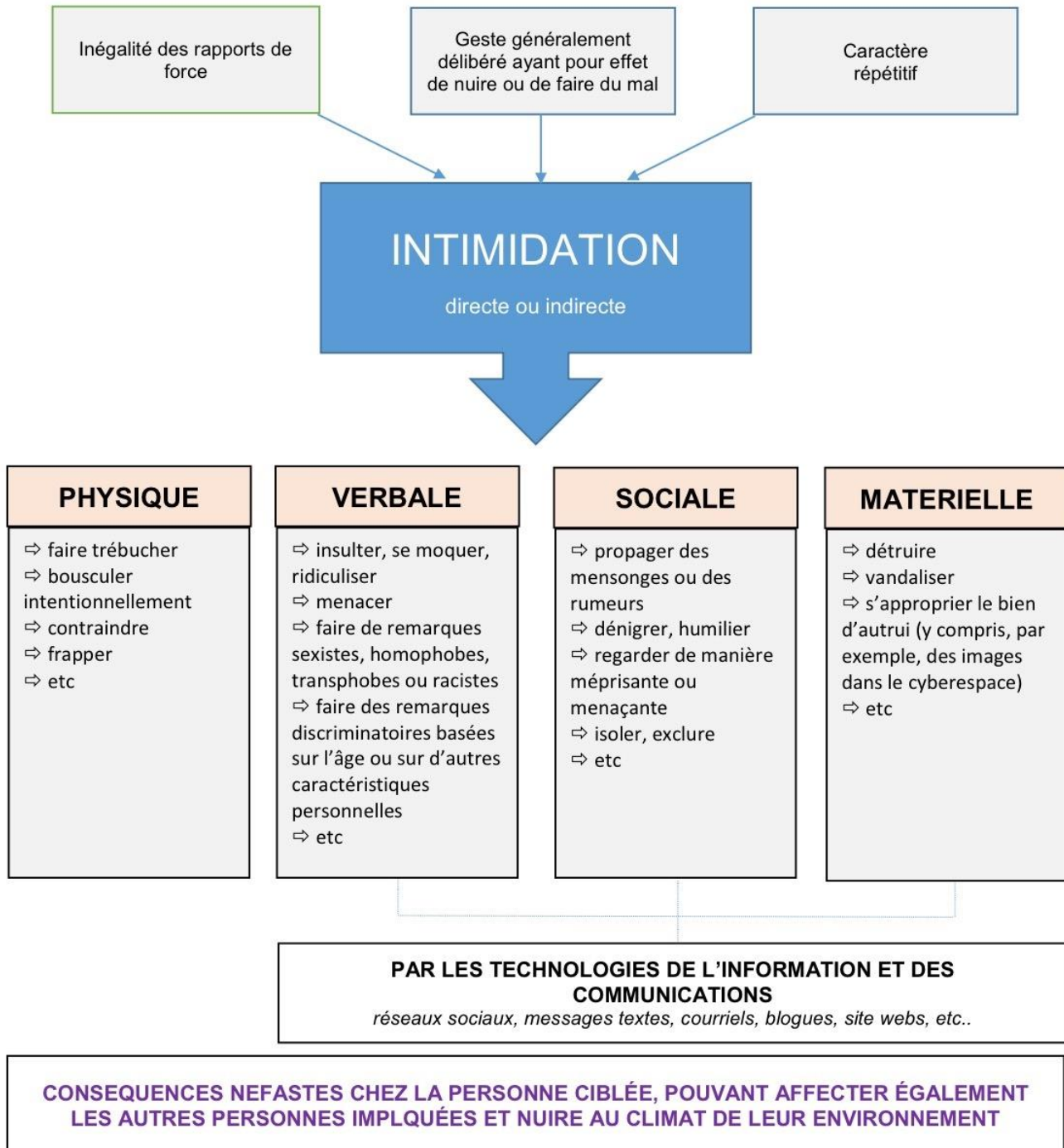
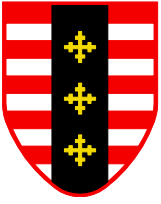




GUIDE DU PARENT AU SUJET DE L'INTIMIDATION





QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

« L'intimidation » est un comportement répété dans le temps, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse, un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

L'**intimidation** est donc un comportement **intentionnel**, **agressif** et **répétitif** de la part d'un jeune envers autrui.

Il existe quatre formes d'intimidation (*voir l'illustration sur la première page*)

- [Intimidation physique](#)
- [Intimidation verbale](#)
- [Intimidation sociale](#)
- [Intimidation électronique](#)

Procédure d'intervention :

Le lycée s'engage à donner suite dans les 24 heures à tout signalement formulé au sujet d'un acte d'intimidation, une ouverture de dossier sera systématique et tout sera documenté.

-Suite à la réception d'un signalement, la direction prend en charge l'enquête. Une entrevue sera menée auprès:

- ⇒ De l'élève qui se sent intimidé;
- ⇒ De l'élève accusé d'intimidation;
- ⇒ Des témoins.

-Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées;

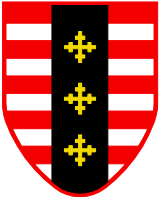
-Les parents de la victime ainsi que ceux de l'intimidateur sont informés.

-Pendant que la direction mène son enquête, il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires envers l'intimidateur.

-Suite à l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers l'intimidateur :

Geste réparateur, perte de privilèges, fiche de réflexion, retrait de la salle de classe (avec travail supervisé), sanctions mises en place par la direction

-Un accompagnement est mis en place envers l'élève victime d'intimidation et ses parents ainsi que pour l'intimidateur.



DIFFÉRENCE ENTRE TAQUINERIE-AGRESSION-INTIMIDATION

La taquinerie quant à elle, peut être positive ou négative. Elle devient hostile lorsqu'il y a, entre les personnes concernées, du rejet et de l'exclusion sociale plutôt que de la camaraderie et de l'inclusion sociale.

Taquinerie positive :

- ⇒ exprime l'intimité, l'affection et la familiarité entre deux personnes
- ⇒ la personne qu'on taquine n'est pas offensée par nos propos
- ⇒ se fait dans le contexte d'une relation solide
- ⇒ solidifie le lien entre les deux personnes

Taquinerie négative :

- ⇒ aliène, critique et embarrasse l'autre
- ⇒ la personne qu'on taquine est offensée par nos propos
- ⇒ se fait dans le contexte d'une relation fragile
- ⇒ détruit le lien entre les deux personnes

Une taquinerie sur l'apparence physique est souvent perçue comme négative et blessante parce qu'à bien des égards, elle touche l'acceptation sociale ; de plus, la personne visée n'a aucun contrôle sur cet aspect de sa personne.

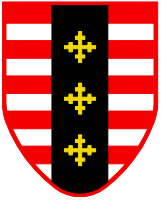
La taquinerie est néfaste lorsqu'elle est offensante.

À quel moment la taquinerie devient-elle intimidation ?

- Il y a un rapport de force inégal entre les enfants ou les jeunes impliqués. Celui qui taquine, détient plus de pouvoir social ou de valeur sociale auprès de ses pairs que l'enfant qui se fait taquiner.
- L'enfant qui taquine cherche à blesser ou à contrarier l'autre.
- L'enfant qui se fait taquiner se sent blessé ou contrarié par les propos tenus.
- La taquinerie négative se répète constamment.

On définit l'agression comme un conflit direct ou indirect, intentionnel ou non. L'agression peut être physique, verbale ou sociale et ses conséquences sont tout aussi diversifiées, elle entraîne des blessures parfois physiques, mentales, émotionnelles ou psychologiques. L'agression devient intimidation lorsqu'elle se répète au fil du temps entre les mêmes individus et que le rapport de force est inégal.





POUR L'ÉLÈVE QUI SE SENT INTIMIDÉ

Guide à l'intention des parents d'enfant qui se sent intimidé

Si vous pensez que votre enfant est victime d'intimidation ou s'il vous en parle, voici ce que vous pouvez faire :

- ⇒ Parlez à votre enfant pour obtenir le plus de détails possible.
- ⇒ Assurez votre enfant qu'il n'est pas responsable des gestes de l'intimidateur.
- ⇒ Communiquez, le plus rapidement possible, avec la vie scolaire du Lycée au 613-733-8522 pour signaler l'intimidation.

- Poste 620 pour le primaire
- Poste 622 pour le secondaire

Par la suite, il est important de maintenir cette communication pour informer le lycée de tout autre incident.

- ⇒ Encouragez votre enfant à retourner à l'école le plus tôt possible.
- ⇒ Gardez une communication ouverte avec l'école.

Ce que l'élève intimidé peut faire :

1. Se confier à une personne qui pourrait lui offrir de l'aide :

-Dans les autobus scolaires, l'élève peut se confier au conducteur. Le conducteur qui reçoit l'information l'aidera immédiatement dans la situation et il communiquera par la suite avec un membre de la direction.

-À l'heure du repas, l'élève peut se confier à un surveillant qui l'aidera dans la situation immédiate et communiquera ensuite avec un membre de la direction.

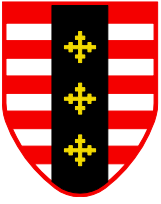
2. Se confier à un membre du personnel qui lui donnera du soutien et informera la vie scolaire ou la direction.

3. Se confier immédiatement à la vie scolaire ou à la direction.

4. Se confier à un parent. Il est demandé à ce que le parent communique avec vie scolaire ou la direction.

Stratégies possibles pour l'aider avec l'intimidation :

- ⇒ Ignorer la situation;
- ⇒ Choisir de ne pas réagir (*paroles, agression, pleurer, . . .*);
- ⇒ Utiliser des mots pour exprimer ses sentiments (*par exemple : Arrête, tu blesses!*);
- ⇒ S'affirmer (*par exemple : Arrête, tu m'énerves!*);
- ⇒ Formuler une demande avec fermeté et clarté (*par exemple : Je veux que tu arrêtes de m'insulter!*);
- ⇒ S'éloigner pour trouver un lieu sécurisant;
- ⇒ Avertir un adulte;
- ⇒ Retrouver des amis ou rejoindre un groupe.
- ⇒ [Lien pour d'autres informations importantes](#)



POUR L'ÉLÈVE QUI INTIMIDE

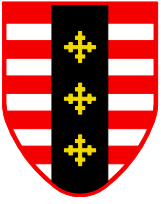
Guide à l'intention des parents des enfants intimidateurs

Si vous pensez que votre enfant intimide les autres ou si on vous informe de son comportement d'intimidateur, voici ce que vous devez faire :

- ⇒ Restez calme et parlez à votre enfant.
- ⇒ Demandez-lui les raisons de ses actions.
- ⇒ Si vous ne l'avez pas fait, Communiquez, le plus rapidement possible pour demander de l'aide pour changer le comportement de votre enfant, avec la vie scolaire du Lycée au 613-733-8522 pour signaler l'intimidation.
 - Poste 620 pour le primaire
 - Poste 622 pour le secondaire
- ⇒ Discutez sérieusement avec votre enfant au sujet de l'impact de son comportement. Soyez ferme en disant qu'un comportement d'intimidateur n'a pas sa place ni à la maison, ni à l'école.
- ⇒ Prenez des mesures disciplinaires raisonnables.
- ⇒ Gardez une communication ouverte avec votre enfant.
- ⇒ Gardez une communication ouverte avec l'école.

Stratégies pour l'élève intimidateur :

- ⇒ S'éloigner des situations qui donnent envie d'intimider;
- ⇒ Résister à la pression de ses amis;
- ⇒ Choisir des amis qui ont une influence positive sur l'élève;
- ⇒ Respecter tous ceux qui entourent l'élève (comprendre l'importance et la richesse des différences qui nous entourent);
- ⇒ Travailler des techniques pour gérer ta colère;
- ⇒ Excuse-toi à la personne que tu as blessée et trouve des solutions pour réparer ce que tu as fait ;
- ⇒ Demander de l'aide à des adultes pour obtenir d'autres stratégies.
- ⇒ [Lien pour d'autres informations importantes](#)



POUR L'ÉLÈVE TÉMOIN DE L'INTIMIDATION

Stratégies pour les témoins :

**L'intimidation cesse dès que l'on décide d'aider.
Si quelqu'un assiste sans réagir à l'intimidation, il fait partie du problème.
Si cette personne va chercher de l'aide, il fait partie de la solution.**

- ⇒ Parler à quelqu'un en qui l'élève a confiance pour venir en aide à la victime. . . ne pas rester silencieux;
- ⇒ Se confier à un adulte (ce n'est pas « rapporter », particulièrement lorsque la sécurité d'une personne est en jeu);
- ⇒ Faire preuve d'assurance et non d'agressivité;
- ⇒ Inviter la victime à s'éloigner en la compagnie de l'élève témoin;
- ⇒ Encourager la victime à obtenir de l'aide d'un adulte.
- ⇒ [Lien pour d'autres informations importantes](#)

Ressources au sujet de de l'intimidation

- Services de télé psychiatries élargis de l'Ontario (www.children.gov.on.ca/)
- Jeunesse j'écoute (www.jeunessejecoute.ca)
- Agenda de l'élève : document de travail « Faire échec à l'intimidation »
- www.internet101.ca
- www.cyberaide.com
- www.TaxageJeParle.com
- www.enfantsavertis.ca

Références :

- Prévention de l'intimidation et intervention en milieu scolaire: Fiches d'information et outils Debra Pepler et Wendy Craig, 2014 (PREVNET)
- Guide au sujet de l'intimidation du conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario